



Défaillance d'un partenaire Groupon et refus de remboursement

Par **thomas30**, le **14/07/2015** à **17:18**

Bonjour,

Nous avons fait une réservation de restaurant via le site Groupon pour l'anniversaire de ma femme. Le matin du jour où nous devions aller dans ce restaurant, vers 11h00, le restaurateur nous appelle pour nous dire qu'il ne pourra pas donner suite à notre réservation car il n'a plus de produits pour cuisiner.

Nous avons fait cet achat de bon Groupon pour un anniversaire, nous sommes donc allés manger dans un autre restaurant. N'ayant pas l'occasion de retourner dans la ville où se trouve le restaurant partenaire du site Groupon, nous avons demandé à Groupon d'annuler et de nous rembourser le bon pour ce restaurant.

Réponse de Groupon avec une fin de non recevoir : le restaurateur peut annuler en certaines circonstances, cas de force majeure, maladie, décès, incendie.

Un peu fort quand même ! Quels sont nos recours ?

Merci de vos conseils

Par **moisse**, le **14/07/2015** à **18:58**

Comme:

- * les motifs cités pour une annulation ne sont pas repris dans les conditions

- * votre créance est d'origine contractuelle

Direction la juridiction de proximité pour une injonction de payer (le remboursement).